

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Délibération CA 2019 / 09 / 24 - 1**

Point 5 de l'Ordre du Jour

### PROJETS D'INVESTISSEMENT 2020-2021 des POLES SCIENTIFIQUES

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 1

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la répartition des crédits dans la limite du montant de l'hypothèse maximale par opération figurant en annexe, sur présentation de justificatifs.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	18
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>3</b>

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

#### Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 26/09/2019**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 24/09/2019**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 26/09/2019**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Les points 6 à 10 sont soumis à un vote unique.**

### Délibérations CA 2019/09/24 – 2 à 6

Point 6 de l'Ordre du Jour

#### CHANGEMENT de NOM du DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE (DIU) DROIT MEDICAL en DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) DROIT de la SANTE

*Document transmis aux Administrateurs*

Cette demande de modification est motivée par deux raisons. D'une part, le caractère interuniversitaire datait d'un partenariat entre les universités Nancy 1 et Nancy 2, lesquelles ont fusionné au sein de l'Université de Lorraine. D'autre part, pour intégrer le catalogue des formations permettant de délivrer des crédits DPC (Développement Professionnel Continu) aux professionnels de santé, il est fondamental que ce diplôme sans aucun changement de maquette, ni de volume, ni de contenu, puisse correspondre aux critères de l'agence nationale du DPC.

#### **Délibération CA 2019 09 24 – 2**

##### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le changement de nom du Diplôme Inter Universitaire (DIU) *Droit Médical* en Diplôme Universitaire (DU) *Droit de la Santé*.

##### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	18
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

Point 7 de l'Ordre du Jour

**OUVERTURE en APPRENTISSAGE du MASTER 2 DROIT du TRAVAIL et de la PROTECTION SOCIALE**

*Document transmis aux Administrateurs*

**Complément à la liste des demandes d'ouverture des formations en apprentissage – rentrée 2019**

Le Conseil se prononce sur la demande complémentaire d'ouverture par la voie de l'apprentissage de la formation suivante :

- deuxième année du diplôme de Master mention *droit social parcours droit du travail et protection sociale*

*Nota* : la formation a accueilli 7 apprenants en contrat de professionnalisation en 2018-2019.

**Délibération CA 2019 09 24 – 3**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'ouverture en apprentissage du Master 2 mention Droit Social, Parcours *Droit du Travail et de la Protection Sociale*.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	18
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

Point 8 de l'Ordre du Jour

**UE LIBRES 2019-2020**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 2

**Délibération CA 2019 09 24 – 4**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les UE Libres 2019-2020.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 25 septembre 2019


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

Point 9 de l'Ordre du Jour :

**OUVERTURE du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) CLASSE PREPARATOIRE UNIVERSITAIRE (CPU) SCIENCES-PO**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 3

**Délibération CA 2019 09 24 – 5**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'ouverture du Diplôme Universitaire (DU) Classe Préparatoire Universitaire (CPU) Sciences-Po.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 25 septembre 2019


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

Point 10 de l'Ordre du Jour :

**CREATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) ÉTHIQUE, SOIN, SANTE**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 4

**Délibération CA 2019 09 24 – 6**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire (DU) *Éthique, Soins, Santé*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	18
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

### Délibération CA 2019 / 09 / 24 – 7

Point 10bis de l'Ordre du Jour :

#### TARIFICATION des CERTIFICATIONS 2019-2020

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 5

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la tarification des certifications 2019-2020.

**(La présente délibération annule et remplace la délibération CA 2019 07 09 – 16)**

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	19
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>2</b>

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Délibération CA 2019/09/24 - 8**

Point 11 de l'Ordre du Jour

**CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE et de CAMPUS (CVEC) – ADAPTATION de la REPARTITION des CREDITS suite à la NOTIFICATION DEFINITIVE**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 6

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) – adaptation de la répartition des crédits suite à la notification définitive.

Cette répartition pose les principes en vue d'une affectation pluriannuelle du produit de cette contribution.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	19
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>27</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Délibération CA 2019 / 09 / 24 – 9**

Point 12 de l'Ordre du Jour

**DESIGNATION d'un REPRESENTANT du Collège BIATSS du CONSEIL D'ADMINISTRATION appelé à siéger à la COMMISSION PATRIMOINE IMMOBILIER et TRANSITION ENERGETIQUE**

*Document transmis aux Administrateurs*

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité **Mme Laurence MARTIN** comme représentant du collège BIATSS du Conseil d'Administration appelé à siéger à la Commission *Patrimoine Immobilier et Transition Energétique*.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
<i>Présents</i>	19
<i>Représentés</i>	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>27</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Délibération CA 2019 / 09 / 24 – 10**

Point 13 de l'Ordre du Jour

**DESIGNATION d'un REPRESENTANT du CONSEIL D'ADMINISTRATION appelé à siéger a la COMMISSION HANDICAP**

*Document transmis aux Administrateurs*

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité **M. Étienne ROZÉ** comme représentant du Conseil d'Administration appelé à siéger à la Commission *Handicap*.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
<i>Présents</i>	19
<i>Représentés</i>	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Délibération CA 2019 / 09 / 24 - 11**

Point 14 de l'Ordre du Jour

**ADHESION de L'UNIVERSITE de LORRAINE à L'ASSOCIATION NATIONALE des VICE-PRESIDENT(E)S RH (ANVPRH)**

*Document transmis aux Administrateurs*

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'adhésion de l'Université de Lorraine à l'Association Nationale des Vice-Président(e)s RH (ANVPRH).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
<i>Présents</i>	19
<i>Représentés</i>	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>27</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Ci-joint, à titre indicatif, les statuts de l'association.

- **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Délibération CA 2019 / 09 / 24 - 12**

Point 15 de l'Ordre du Jour

**CREDITS d'ETUDES 2019 pour LANCEMENT de L'OPERATION "DATA CENTER MUTUALISE LORRAINE" (DCML)**  
*Document transmis aux Administrateurs* ★ ANNEXE 7

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les crédits d'études 2019 pour le lancement de l'opération "Data Center Mutualisé Lorraine" (DCML).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	19
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>2</b>

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 26/09/2019**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 24/09/2019**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 26/09/2019**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Délibération CA 2019/09/24 - 13**

Point 16 de l'Ordre du Jour

**FINANCEMENT 2019 en vue de L'ACHEVEMENT des ETUDES de CONCEPTION de L'OPERATION "AMENAGEMENT et MISE EN VALEUR des ESPACES EXTERIEURS du CAMPUS UNIVERSITAIRE de L'ILE du SAULCY"**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 8

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le financement 2019 en vue de l'achèvement des études de conception de l'opération "Aménagement et mise en valeur des espaces extérieurs du campus universitaire de l'île du Saulcy", au moyen d'une réorientation de crédits.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	19
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 26/09/2019**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 24/09/2019**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 26/09/2019**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Délibération CA 2019 / 09 / 24 - 14**

Point 17 de l'Ordre du Jour

**DOSSIER D'EXPERTISE "RESTRUCTURATION de BATIMENTS sur le CAMPUS du SAULCY à METZ (57) suite au DEPART de L'UFR MIM"**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 9 et 9'

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Dossier d'expertise "Restructuration de bâtiments sur le campus du Saulcy à Metz (57) suite au départ de l'UFR MIM".

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	18
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 26/09/2019**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 24/09/2019**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 26/09/2019**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Délibération CA 2019 / 09 / 24 – 15**

Point 18 de l'Ordre du Jour

**DOSSIER D'EXPERTISE "TRANSFERT de L'INSTITUT REGIONAL du TRAVAIL sur le CAMPUS CARNOT-RAVINELLE"**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 10 et 10'

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le dossier d'expertise "Transfert de l'Institut Régional du Travail sur le campus Carnot-Ravinelle".

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	18
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 26/09/2019**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 24/09/2019**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 26/09/2019**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités. Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **24 SEPTEMBRE 2019**

**Délibération CA 2019 / 09 / 24 – 16**

Point 20 de l'Ordre du Jour

**CONVENTION-TYPE de FORMATION par APPRENTISSAGE (CENTRE de FORMATION D'APPRENTIS (CFA) de L'UNIVERSITE de LORRAINE)**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 11

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la Convention-type de formation par apprentissage (Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de l'Université de Lorraine).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 26 SEP. 2019**

**Délibération CA 2019 / 09 / 24 – 17****Point 21 de l'Ordre du Jour****VENTE DE BIENS IMMEUBLES LEGUES EN PARTAGE A L'UNIVERSITE DE LORRAINE (LEGS CLÉMENT)***Document transmis aux Administrateurs*

Par délégation, le Président de l'Université a accepté le legs de Mme Françoise Clément au bénéfice de la Faculté de médecine (cf. *bilan des actes pris par le président de l'université de Lorraine – CA du 12 mars 2019*).

La rédaction du testament étant ambiguë, l'Université a contesté l'envoi en possession des deux légataires universels et conclu avec eux une transaction aux termes de laquelle elle obtient de recevoir le tiers de la succession.

Le montant de l'actif net de la succession est évalué à 887 000 euros environ et comporte plusieurs immeubles :

- Une maison à usage d'habitation située à Blénod-lès-Pont-à-Mousson ;
- Deux appartements de 50 et 46 m<sup>2</sup> à Pont-à-Mousson ;
- Un appartement situé à Nancy, loué ;
- Un appartement situé à Villers-les-Nancy, loué ;
- Un garage situé à Nancy.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorisent le Président à faire procéder à la vente de biens immeubles par les études notariales de Maître THOMAS à Pont-à-Mousson et de Maître NARBEY & JOUSSEAUME à Nancy, et
- chargent le Président de fixer le prix de vente de ces biens.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>25</b>

Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 25 septembre 2019



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 26/09/2019**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 24/09/2019**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 26/09/2019**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités. Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.